

REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jedis à 3 heures du soir.

Matahiti 58.
N° 21.

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha
27 no me 1909

PRIS DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Intérieur—Un an.... 18 fr. || Extérieur—Un an.... 20 fr.
id. Six mois.. 10 » || id. Six mois.. 11 »
id. Trois mois.. 6 » || id. Trois mois.. 6 50
Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

PRIS DES ANNONCES (au comptant):

Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes..... 35 d.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Dépêche ministérielle. — Diminution de la taxe imposée à St-Nazaire sur les indigents transportés par les administrations coloniales ou locales.
Liste définitive des électeurs paraissant aptes à élire les douze candidats aux fonctions d'assesseurs au Tribunal de commerce.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis important concernant les mesures de longueur et de capacité et les pièces d'argent.
Service des Contributions. — Avis.
Enquête de commodo et incommodo.
Souscription ouverte au profit des victimes du tremblement de terre d'Italie.
Examens pour l'obtention du brevet de maître au cabotage et au bornage
Avis concernant la libre pâture.
Caisse Agricole. — Avis au sujet des bons de cet établissement.
Caisse agricole. — Achats de produits.
— Avis au sujet de la vanille.
Situation financière de la Caisse agricole.
Extraits des registres de l'état civil.
Service postal. — Marche des courriers.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

DÉPÊCHE ministérielle. — Diminution de la taxe imposée à St-Nazaire sur les indigents transportés par les Administrations Coloniales ou Locales.

Paris, le 15 mars 1909.

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs généraux et Gouverneurs des Colonies.

Par une circulaire du 13 septembre 1907, insérée au Bulletin officiel des Colonies, je vous ai informé qu'en exécution de la loi du 5 août précédent, la Chambre de commerce de St-Nazaire était autorisée à percevoir sur tous les passagers en provenance ou à destination des pays d'outre-mer et s'embarquant dans ce port, une taxe spéciale dont le montant était fixé comme suit:

Par passager de 1^{er} classe... 9 francs
id. 2^o id. ... 6 id.
id. 3^o id. ... 3 id.
Par émigrant..... 1 id.

Comme suite à cette communication, j'ai l'honneur de vous

faire connaître que, par un arrêté du 19 janvier dernier rendu sur mes propositions, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a décidé de réduire à un franc la taxe de trois francs perçue jusqu'alors en vue de la loi précitée, sur chaque indigent transporté comme passager de 3^e classe par les navires en provenance ou à destination d'outre-mer, sur réquisition des administrations coloniales ou locales.

Je vous prie de vouloir bien porter cette mesure à la connaissance des services intéressés relevant de votre autorité.

MILLIÈS-LACROIX.

LISTE DÉFINITIVE des électeurs paraissant aptes à élire les douze candidats aux fonctions d'assesseurs au Tribunal de Commerce de Papeete.

Noms et prénoms	Professions	Domicile	Observations
Aumérat, Louis	Charpentier, peintre...	Papeete.	
Atger, Edouard	Boulangier, pâtissier, fabricant d'eau gazeuse...	id.	
Atger, Albert	Volturnier, distillateur...	Hamuta.	
Adams, Charles	Volturnier	Fariipiti	
Ahnie, Edouard	Armateur	Papeete.	
Blanchard, Louis	Volturnier	id.	
Brunschwig, Eugène	Ménuisier	id.	
Brinckfeldt, Georges	Boulangier, gérant de cercle...	id.	
Badot, Marius	Ébéniste	id.	
Bardury, William	Directeur de spectacle	id.	
Bonnet, Léonard	Mécanicien	id.	
Bambridge, Georges	Bourellier, peintre	id.	
Bodin et Vincent	Armateurs	id.	
Chapmann, B.	Constructeur de navires	id.	
Cardolla, F.	Pharmacien	id.	
Coulon, G.	Imprimeur	id.	
Desmarque, Joseph	Voilier	id.	
Desroches, Henry	Foigeran, charron	id.	
Deveyle	Mécanicien	id.	
Droliet, Edouard	Marchand	id.	
Estail, Louis	Ferblantier	id.	
Ferrand, Louis	Ménuisier	id.	
Pougerouse, Jules	Boulangier	id.	
Gournac, Léon	Ménuisier	id.	
Guého, Raymond	Gérant de cercle	id.	
Horley, Philippe	Maçon	id.	
Haraui, Pierre	Négociant	id.	
Hennebuse Gustave	Marchand	Faaa.	
Hervé, F., représentant du « Marché colonial »	Négociant	Papeete.	
Juventin, Elie	Imprimeur	id.	
Lévy, Emile	Armateur	id.	
Leprado, Adrien	Boucher	id.	
Langlois, Pierre	Distillateur	Fautaua.	
Lynch, J.	Voilier	Papeete.	
Lequerré, Victor	Charpentier	id.	
Laguette	Négociant	id.	
Lambert, Gabriel	Volturnier	id.	
Mévin	Armateur	id.	
Martin, L.	Négociant	id.	
Milaud, Jules	Pharmacien	id.	
Marchal	Perruquier	id.	
Masi a Tepea	Voilier	id.	
Malardé, G.	Boucher	id.	
Martin, Emile	Armateur	id.	
Moeava a Tubani	Armateur	id.	
Makalo, H.	Armateur	id.	

Orsini, G.	Restaurateur.	Paen.
Poroi, Adolphe.	Entrepreneur, voiturier.	Papeete.
Petersen, Auguste.	Constructeur de navires.	id.
Passard, Charles.	Voiturier.	Paen.
Paofai, Epeneta.	Marchand.	Piraa.
Pawa a Hutoua.	Ferblantier.	Papeete.
Pouarii a Tefatus.	Boucher.	id.
Raoulx, Y.-L.	Négociant.	id.
Batia a Homah.	Boucher.	id.
Battier, P.	Bourellier.	id.
Rouyer, Louis.	Boucher, restaurateur.	id.
Rey, Georges.	Charron, forgeron.	id.
Roo a Mahinau.	Bourellier.	id.
Renault.	Directeur de banque.	id.
Sage, Martial.	Restaurateur, coiffeur.	id.
Tatuere a Teai.	Forgeron.	id.
Temarii a Rereao.	Charpentier.	id.
Teromona a Timona.	Boucher.	id.
Tiapua a Herol.	Marchand de sorbets.	id.
Teave a Teihoarii.	Restaurateur.	id.
Terajoura a Terevaura.	Marchand de sorbets.	id.
Teuri a Teamo.	Marchand.	Papenoo.
Terlichina a Tauraa.	Marchand.	Papeete.
Teuira a Temaulroa.	Armateur.	id.
Teihoarii a Haereraaroa.	Marchand.	id.
Tualva a Teore.	Voiturier.	Paen.
Tehaha a Faufaa.	Forgeron.	Paen.
Teahu a Mariterani.	Armateur.	Papeete.
Verhaeghe.	Boucher.	id.
Vernaudon, François.	Forgeron.	id.
Vernaudon, Léon.	Boulangier.	id.
Lehartel, Hippolyte.	Voiturier.	Papara.
Lehartel, Joseph.	Boulangier.	id.
Louis Tiana a Luta.	Marchand.	id.
Raoulx, Victor.	Usinier.	Matalea.
Teritahi a Tehaamatai.	Voiturier.	Papara.
Tetutataatana a Maru.	Marchand.	id.
Urarii a Ahiti.	Marchand.	Papetoni.

Papeete le 27 mai 1909.

Le Chef du Service de l'Intérieur p. i.,

EDM. BRAULT.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT.

L'Administration croit devoir prévenir le public, dans son intérêt, qu'il est dangereux de persister à mettre couramment en usage : *le yard au lieu du mètre, le gallon au lieu du litre, et de faire entrer le dollar ou ses fractions dans le libellé des factures*, ce qui est absolument contraire aux dispositions prévues par l'arrêté du 31 mai 1847, n° 115, qui peut être mis incessamment en application.

Il est également imprudent d'accepter les pièces dont la circulation n'est point autorisée, notamment les pièces d'argent similaires de notre pièce de 5 fr. et de nos pièces d'appoint (pièces Chilienues, Péruviennes, Espagnoles, Roumaines, etc.), pièces divisionnaires Italiennes, et, en général, toutes les pièces qui ne font pas partie de l'Union latine.

Les détenteurs de ces pièces s'exposent à des pertes sérieuses, par suite de leur dépréciation, le jour où la circulation en sera complètement interdite dans la Colonie.

PARAU FAUFAA RAHI.

Te manao nei te Hau e e faaite atu i te taata'toa, ei maitai iho no ratou, e e mea taia roa iho ia mero noa'tu à ratou i te rave amuri nei i te faito iati ei mono i te metera, e aore ra te faito tarani ei mono i te ritera, e oia'toa hoi te papai raa na roto i te tara e to'na ra mau huahua te mau parau titau raa tarahu. E mau vahi faahapa anaé hia te reira e te faaue raa no te 31 no me 1847, N° 115 o te au ia haamana papu hia i teie tau mahana i mua nei.

E mea huru ataata'toa ia farii mai e te mau huru moni tei ore

i faatia hia i nia i te fenua nei, o tei hau roa'tu o te mau moni ia iau to ratou huru i ta tatou tara farani e i ta tatou mau moni rii huahua (oia hoi te mau moni Chili, Peru, Paniora, Rumani, etc.), e te mau moni huahua Italia, e te mau moni atoa o tei ore i ô mai i roto i te amui raa ratina.

Te feia e mau i te mau huru moni e parau hia nei mai te mea e ia ino noa'tu taua mau moni ra, e faufaa rahi roa ia ta ratou e maua ia tae i te mahana e opani roa hia'i i nia i te fenua nei.

MONNAIES ADMISES DANS LA CIRCULATION

Monnaies Nationales.

OR.

Pièces de 100^f, 50^f, 40^f et 20^f, sans distinction de millésime.

Pièces de 10^f aux millésimes de 1850, 1851 et 1852 et aux millésimes de 1855 et années suivantes.

Pièces de 5^f aux millésimes de 1855 et années suivantes.

Les pièces de 10^f du diamètre de 17 millimètres et celles de 5^f du diamètre de 14 millimètres, même celles qui porteraient le millésime de 1855, doivent être refusées ; elles ont été démonétisées en vertu des décrets des 7 avril 1855 et 1855 et 19 février 1859.

ARGENT.

Pièces de 5^f sans distinction de millésime.

Pièces de 2^f et 1^f aux millésimes de 1866 et années suivantes.

Pièces de 0^f 50^e et 0^f 20^e aux millésimes de 1864 et années suivantes.

Toutes les pièces de 2^f, 1^f, 0^f 50^e et 0^f 20^e portant un millésime antérieur à ceux indiqués ci-dessus ont cessé d'avoir cours à partir du 1^{er} janvier 1869.

NICKEL ET BRONZE

Pièces de 0^f 25^e en nickel (ancien et nouveau type).

Pièces de 0^f 10^e, 0^f 05^e, 0^f 02^e et 0^f 01^e frappées à partir de 1852 inclusivement.

Les pièces nationales d'or et d'argent sont admises par les caisses publiques sans limitation de quantité ; les pièces de nickel et de bronze, pour l'appoint de 5 francs seulement.

Monnaies Étrangères

OR.

Belgique, Grèce Italie, Suisse :

Pièces de 100^f, 50^f, 20^f, 10^f et 5^f.

Monaco :

Pièces de 100^f et 20^f.

Autriche-Hongrie :

Pièces de 8 et 4 florins (20^f et 10^f).

Russie :

Pièces de 10 et 5 roubles et 15 roubles et 7 roubles 1/2 (impériales et 1/2 impériales) (40^f et 20^f).

Espagne :

Pièces de 10 pesetas (10^f), à l'effigie d'Alphonse XII.

Pièces de 10 et 20 pesetas (10^f et 20^f) à l'effigie d'Alphonse XIII.

Dans les monnaies italiennes sont comprises les pièces de 20^f de l'ancien royaume de Sardaigne, aux effigies de Victor-Emmanuel I^{er}, Charles-Félix, Charles-Albert et Victor-Emmanuel II et celles de 40^f et de 20^f de l'ancien royaume d'Italie, à l'effigie de Napoléon I^{er}.

ARGENT.

Belgique, Grèce, Italie, Suisse :

Pièces de 5[¢] sans distinction de millésime, à l'effigie des quatre États ci-dessus.

Dans les pièces italiennes sont comprises les pièces de l'ancien royaume d'Italie, à l'effigie de Napoléon I^{er}, et celles de l'ancien royaume de Sardaigne, aux effigies de Victor-Emmanuel I^{er}, Charles-Félix, Charles-Albert et Victor-Emmanuel II.

Pièces de 2[¢], 1[¢], 0[¢] 50^e et 0[¢] 20^e, savoir :

Pièces belges aux millésimes de 1866 et années suivantes ;

Pièces grecques aux millésimes de 1868 et années suivantes ;

Pièces suisses aux millésimes de 1866 et années suivantes.

Les monnaies divisionnaires d'argent italiennes ne sont plus reçues depuis le 25 juillet 1894.

BRONZE, CUIVRE OU NICKEL.

Aux termes du décret du 11 mai 1807 et de la loi du 22 juin 1846, l'introduction et la circulation en France des monnaies étrangères de cuivre et de billon sont prohibées.

Les pièces d'or et les pièces d'argent de 5[¢] belges, grecques, italiennes et suisses sont admises par les caisses publiques sans limitation de quantité ; les pièces divisionnaires d'argent belges, grecques et suisses, jusqu'à concurrence de 100 francs seulement dans chaque paiement.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS.

AVIS

Poids et mesures.— L'administration invite les Présidents de Conseil, agents spéciaux, gendarmes chefs de poste et mutoi à veiller scrupuleusement à ce que les prescriptions de l'arrêté du 15 mai 1889, concernant les poids et mesures soient rigoureusement observées dans tous les districts de Tahiti et Moorea.

Elle rappelle, en outre, à tous les agents de la force publique des Etablissements secondaires de la Colonie, où l'arrêté du 15 mai 1889 n'a point été rendu exécutoire, que l'article 481 du Code pénal est applicable à tous ceux qui emploieront des poids ou des mesures différents de ceux qui sont établis par les lois en vigueur.

PARAU FAAITE

No te faito teiaha e te faito metera.— Te titau atu nei te Hau i te mau Peretiteni Apoo raa, te mau Haapao afata moni a te Hau, te mau mutoi farani i nia i te mau mataeinaa e te mau mutoi tahiti, e e hiopoa maitai iho ratou i teie vahi oia hoi te ara maiteraa e ia haapao etaeta maitai hia i nia i te mau mataeinaa 'toa i Tahiti e Moorea te mau parau i faataa hia i roto i te faaue. raa no te 15 no me 1889 no te mau faito teiaha e te mau faito metera.

Te faaite atoa nei te Hau i te mau mutoi no te mau amui raa rii fenua'toa te au mai i Tahiti nei, aore i haamana hia i reira te faaue raa no te 15 no me 1889, e e au ia faatu hia'tu te irava e 481 no te Pueraa Ture penale inia i te fais'toa e ravei te hoe mau haru faito e atu i tei haamana hia e te ture.

Enquête de commodo et incommodo.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 10 mai 1882, une enquête de commodo et incommodo est ouverte au Service de l'Intérieur, pendant un mois consécutif, à compter du 27 mai 1909, sur une demande de M. L. GOURNAC, menuisier, ayant pour objet d'employer dans son local situé sur le Quai du Commerce (maison Sage), à Papeete, un moteur à gazoline de la force de huit chevaux devant faire mouvoir une scierie, une raboteuse, un tour à bois, etc.

L'enquête dont s'agit sera close le 26 juin 1909, à cinq heures du soir.

SOUSCRIPTION

ouverte au profit des victimes du tremblement de terre d'Italie.

(10^e Publication)

	Arg. français francs	Arg. chilien piastres
<i>District de Puen</i>		
M ^{me} Tetuanuiteuramea a Maua.....	5	*
M ^{me} Rosa Cécile a Malrahi.....	1	*
Ahurau Faatae.....		0 10
Teetufeeiho Tetupaia.....		0 10
Tatahiata Tanuu.....		0 20
Teafui Tetiarahi.....		0 10
Tehearai Teotahi.....		0 20
Teipo Tetupaia.....		0 10
Faaitoa Tetupaia.....		0 10
Ahuura Teotahi.....		0 20
Poura Teotahi.....		0 10
Roti Teotahi.....		0 10
Temoe Roira.....		0 10
Raihau Roiro.....		0 20
Tetuanui Teotahi.....		0 10
Tuaveia Teraitetia.....		0 10
Tuterai Sandford.....		0 10
Tetuahuri Ariitu.....		0 10
Hélène Maufene.....		0 10
Tetuanui Teotahi.....		0 10
Hélène Punuataahitua.....		0 10
Tiarere Heiatua.....		0 20
Terairavea Tati.....		0 10
Taahitua Mau.....		0 10
Jules Colombel.....		0 10
Taruri Tavara.....		0 10
Parea Colombel.....		0 10
Marurai Tererea.....		0 10
Pataaroa.....		0 10
Faatomo Punuataahitua.....		0 10
Tehei Marurai.....		0 10
Vehiatua Punuataahitua.....		0 10
Tipao Punuataahitua.....		0 10
Parua.....		0 10
Paora Hitiaa.....		0 10
Homai Teotahi.....		0 20
Tinitua Taerea.....		0 10
Tuteahurei Para.....		0 10
Manutahi Para.....		0 10
Terii Sandford.....		0 10
Marirai Tuahu.....		0 10
Tipao Colembel.....		0 10
Louis Colombel.....		0 10

	Arg. français francs	Arg. chilien piastres
Tehare Teotahi.....		0 20
Tufaana Teraitetia.....		0 10
Tamatoa Teuiarai.....		0 10
Teriitahi Teuiarai.....		0 10
Terahiti Terahiti.....		0 10
Tetuanui Colombel.....		0 10
Le Vice-Président.....		0 50
Teriitauua Temariiauma.....	1 >	
Antoine Piétri.....	0 20	
Teipo Tiarere.....		0 10
Teauanua Punuataahitua.....		0 20
Puhiava Punuataahitua.....		0 20
<i>Borabora et Maupili.</i>		
Laborde et famille.....	5 >	
Tatua.....		0 10
Tapau.....		0 10
Mare.....		0 10
Vaea v.....		0 20
Vaea t.....		0 20
Vahine v.....		0 10
Maue.....		0 10
Maua t.....		0 10
Maua v.....		0 10
Faataut. et Faatau v.....		0 20
Tau v.....		0 20
Mataaro v.....		0 20
Rave v a Marama.....		0 10
Tearere v a Marama.....		0 10
Marii v.....		0 20
Tau t.....		0 20
Ura t.....		0 20
Terehoe t.....		0 10
Poati t.....		0 10
Faarere t.....		0 10
Faarere v.....		0 10
Marii t.....		0 20
Mocarii.....		0 20
Matai t.....		0 10
Hitoti v.....		0 10
Aimanu.....		0 10
Parauore t.....		0 10
Parauore v.....		0 10
Maitia v.....		0 10
Teraani a Marama.....		0 10
Nectua.....		0 10
Terii t.....		0 10
Mauri t.....		0 10
Mamoe v.....		0 10
Faatere t.....		0 10
Tu t.....		0 10
Tu v.....		0 10
Paà t.....		0 10
Temataru v.....		0 10
Maioore t.....		0 10
Tu t.....		0 10
Tu v.....		0 10
Teaho t.....		0 10
Teaho v.....		0 10
Teihotu t.....		0 20
Ani v.....		0 10
Rereao v.....		0 10
Afai v.....		0 10
Tautua t.....		0 10
Zuhiro t.....		0 10
Guitteny et famille.....	5 >	
Ellacott et famille.....	10 >	

	Arg. français francs	Arg. chilien piastres
Tautuarii t.....		0 10
Tautuarii v.....		0 10
Tavaerii t.....		0 20
Tahuhu t.....		1 00
Tahuhu v.....		0 20
Ariipiria Mataihau.....		0 20
Tianoa t.....		0 10
Haunué t.....		0 10
Taramana t.....		0 10
Moea t.....		0 10
Roitaata t.....		0 10
Roitaata v.....		0 10
Teriroa.....		0 10
Avea v.....		0 10
Tetuaiteroi.....		0 10
Vahineiterai.....		0 10
Fareatae a Uravini.....		0 10
Fareatae v.....		0 10
Reiva v.....		0 10
Teoru t.....		0 10
Tehuitoofa t.....		0 10
Maruja t.....		0 10
Fareahu t.....		0 10
Terii t.....		0 10
Terii v.....		0 10
Tehuiipoto.....		0 10
Teramana v.....		0 10
Oarai t.....		0 10
Tuvairau t.....		0 10
Tuvairau v.....		0 10
Tuapapa t.....		0 08
Tetuanuiparautaaroa.....		0 10
Teroa Marama.....		0 10
Tehapaitahaa.....		0 10
Tevivi a Tarouora.....		0 10
Aitemu Tinito.....	1 >	
Atoho.....		0 50
Taputea.....		0 10
Ruarei t.....		0 10
Terimoafare.....		0 10
Tarouora t.....		0 10
Techu a Mateura.....		0 10
Auraore Mataio.....		0 10
Rereao Taputea.....		0 10
Maiahu v.....		0 10
Haati v.....		0 10
Huri t.....		0 10
Teiva a Tihati.....		0 10
Temauri a Temauri.....		0 10
Matai t.....		0 20
Maui Aerihau.....		0 10
Manaura.....		0 10
Tehaamoehau.....		0 10
Tautu.....		0 10
Hei a Mataihau.....		0 10
Teiaiahuu v.....		0 10
Tehahe a Purau.....		0 10
Tehahe v.....		0 10
Turaaro a Maoha.....		0 20
Teava a Reva.....		0 20
Repeta a Hei.....		0 10
Natua a Mate.....		0 10
Hapaitahaa.....		0 10
Tetoairau v.....		0 10
Ratini v.....		0 10
Hiro t.....		0 10

	Arg. français francs	Arg. chillois piastres
Puahio.....		0 20
Puahio v.....		0 20
Papara.....		0 10
Paheroo.....		0 10
Pepe.....		0 10
Huirotu.....		0 10
Tehei.....		0 10
Nui.....		0 10
Marae t.....		0 10
Marae v.....		0 10
Rere a Maraé.....		0 05
Haavi a Maraé.....		0 05
Hautia.....		0 05
Mehao.....		0 05
Ruta.....		0 05
Tene.....		0 05
Taitua t.....		0 05
Taitua v.....		0 05
Temarii t.....		0 05
Temarii v.....		0 05
Papa t.....		0 10
Terii t.....		0 10
Ahu v.....		0 10
Rave v.....		0 10
Teura t.....		0 10
Tefaaora t.....		0 10
Terii Maratea.....		0 10
Tefaaoro v.....		0 10
Tuehu v.....		0 10
Tahirai t.....		0 10
Tahirai v.....		0 10
Ruahe t.....		0 10
Marama a Mere.....		0 20
Taahia t.....		0 10
Tu v.....		0 10
Opupiti.....		0 20
Moearu v.....		0 20
Tutematauirarii v.....		0 10
Puura v.....		0 10
Tetuanuیرهreo v.....		0 10
Tevahineanaitua v.....		0 10
Hana v.....		0 10
Etetira v.....		0 10
Maria v.....		0 10
Patoia t.....		0 10
Faori t.....		0 10
Faori v.....		0 10
Haema t.....		0 10
Tuane v.....		0 10
Tautu t.....		0 10
Tetai t.....		0 10
Mare t.....		0 10
Roopohe t.....		0 10
Roopake v.....		0 10
Tetuanui t.....		0 10
Machaa v.....		0 10
Tuae t.....		0 20
Tuae v.....		0 10
Ieremia v.....		0 10
Ieremia t.....		0 10
Temahuru t.....		0 10
Manu a Paet.....		0 10
Teauohiva t.....	0 10	
Paet.....		0 10
Hau.....		0 10
Teihoarii t.....	0 10	

	Arg. français francs	Arg. chillois piastres
Faahara.....	0 10	
Tetahio t.....	0 10	
Teafa t.....		0 10
Viriamu t.....		0 10
Teriivahine.....		0 10
Tutehau v.....		0 10
Teio t.....		0 10
Teio v.....		0 10
Aneti t.....		0 10
Tunaore v.....		0 10
Tau t.....		0 10
Paapaaina v.....		0 10
Taraa.....		0 40
Tihani.....		0 10
Teia.....		0 10
Tuhe.....		0 20
Urutua.....		0 20
Tu.....		0 20
Mamoni.....		0 20
Marii.....		0 10
Tevahine Natua.....		0 10
Tehaumea.....		0 10
Tuoa.....		0 10
Taarei.....		0 10
Pahuiru.....		0 10
Teriiterau v.....		0 05
Mahatia.....		0 05
Roo v.....		0 05
Tunui.....		0 05
Tahi.....		0 05
Taraa.....		0 20
Tehahe a Mai.....		0 10
Atani.....		0 10
Rimaira.....		0 20
Taue.....		0 10
Matahi.....		0 10
Tehea.....		0 10
Tetuairarau.....		0 10
Huria.....		0 10
Papaina.....		0 10
Tuai.....		0 10
Teihotaata.....	0 10	
Taimana.....		0 20
Teina.....		0 10
Tau.....		0 05
Mataru.....		0 05
Tuarae v.....		0 05
Hita.....		0 05
Tepuaaniotoa v.....		0 10
Tepuanuiotoa t.....		0 10
Teraatea.....	0 10	
Roo a Terepo.....		0 10
Roo a Terepo.....		0 10
Teriiterau t.....		0 05
Taitapu.....		1 >
Mauiui.....		0 50
Tupuitara.....		0 20
Faaturia.....		1 >
Rouru.....		0 20
Pihaura.....	0 40	
Teraiturituri.....		0 10
Marii.....		0 10
Tuanui.....		0 10
Turira.....		0 10
Mauiui v.....		0 20
Maiti v.....		0 20

	Arg. français francs	Arg. chilien piastres
Tearai.....		0 10
Matau.....		0 10
Mau.....		0 10
Teave.....		0 10
Tahiarai.....		0 20
Terihinoa.....	0 50	
Tahitua.....		0 20
Tupuraa.....		0 20
Maru.....		0 20
Tuaana t..... t.....		0 20
Hiro.....		0 10
Vahinemoea.....		0 10
Raiarii.....		0 20
Aimata.....		0 10
Tuaana v.....		0 10
Harahia.....		0 10
Tuoroa.....		0 10
Paparahi t.....		0 10
Tevaearai.....		0 20
Faacromai t.....	2 "	
Tu.....		0 10
Otare.....		0 10
Teriitehau.....		0 05
Vaea.....		0 10
Fatu.....		0 10
Terihauaitu.....		0 10
Batearoa.....		0 10
Iori.....		0 05
Maereau.....		0 05
Zaero.....		0 05
Tauvirai.....		0 05
Tanefaanuu.....		0 05
Tuheiaua.....		0 05
Raihauti.....		0 05
Teurahao.....		0 05
Tanetui.....	0 20	
Vahineura.....		0 10
Fariuriu.....	0 10	
Mati v.....		0 05
Ahuroa.....		0 05
Teihoarii.....	0 10	
Vahineura.....	0 10	
Teumere.....		0 10
Terupe.....		0 05
Mauhiti.....		0 05
Tevahineteeva.....	0 10	
Teriuroa.....		0 05
Teraimateata.....		0 05
Tetauviro.....		0 10
Tevahinepuatini.....		0 10
Tuia.....		0 05
Bautani.....		0 05
Teehuvi.....		0 05
Maiai.....		0 05
Natua.....		0 05
Biho.....		0 05
Teahiarai.....	0 20	
Taimama.....		0 05
Tauxa.....		0 05
Viri Schipp.....		0 10
Maihita.....		0 10
Aneira.....		0 10
Teveava a Rai.....		0 10
Taraina.....		1 10
Mauvi.....		0 10
Tiane.....	0 20	

	Arg. français francs	Arg. chilien piastres
Hautia.....	0 20	
Tane.....		0 10
Teahui.....		0 05
Manarii.....		0 05
Tehiarii.....		0 05
Bouru.....	0 20	
Matapo.....	0 20	
Refia.....		0 05
Tetuarea.....	0 10	
Tauaroa.....	0 20	
Tua.....	0 20	
Inconnu.....	1 30	
	35 40	42 70
Total des publications précédentes...	4.731 50	706 53
Total général.....	4.766 90	749 23

INSCRIPTION MARITIME.

La session supplémentaire pour les examens de maître au cabotage (brevet simple et brevet supérieur), ainsi que les examens au bornage (brevet simple et brevet pour commander les navires à propulsion mécanique armés au bornage), sera ouverte le jeudi 1^{er} juillet 1909, au bureau de l'Inscription maritime à 8 heures du matin.

Les candidats à ces examens devront se faire inscrire au bureau de l'Inscription maritime, avant le 20 juin.

AVIS

Il est rappelé au public qu'un arrêté du 13 mars 1877 relatif à la police rurale interdit la libre pâture sous peine d'une amende de dix francs qui sera répétée autant de fois qu'il y aura d'animaux arrêtés, non compris les frais de fourrière.

La route de ceinture étant constamment dégradée par des animaux errants, conformément à l'arrêté précité des ordres ont été donnés aux agents compétents pour tuer, de jour comme de nuit, les porcs trouvés en liberté sur la voie publique.

Parau faaite.

Te faaite faahou hia'tu nei te taata'toa e mai te au i te hoe faaue raa no te 13 mati 1877, no te ohipa o te purumu, ua opani etaeta hia te tuu ha noa raa i te puaa e amu haere noa. O tei faahapa i taua faaue raa ra e faautua hia ia i te utua moni i na farane 10 na nia i te mau puaa ta taitahi te haru hia, a taa'tu a te mau taime no te fare tapea raa puaa.

No te mea hoi e te faaino noa hia nei te purumu faaati e te mau puaa tuu noa, no reira e mai te au hoi i te faaue raa i faaite hia i nia nei, ua faaue hia te feia toroa e au ra e e spa rahi roa, te ao e i te po, i te mau puaa machi te itea hia i te haere ha noa raa na nia i te purumu a te Hau.

AVIS

L'Administration rappelle au public les dispositions du § 2 de l'article 6 de l'arrêté du 23 décembre 1904, d'après lesquelles les propriétaires de constructions neuves sont tenus de faire constater, à Papeete, par le Maire, et dans les districts par les Présidents du Conseil, l'époque où le bâtiment est devenu habitable, en vue de bénéficier de l'exemption temporaire.

AVIS

Afin d'éviter aux indigènes, les cas de nullité que l'on rencontre fréquemment dans les testaments olographes qu'ils font le Chef du Service Judiciaire leur rappelle les dispositions de l'article 970 du Code Civil ainsi conçu.

« Le testament olographe ne sera point valable, s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur; il n'est assujett à aucune autre forme. »

FAAITE RAA

Ia ore te mau parau tutuu e papai hia e te taata tahiti ia riro ei mea faufaa ore, te faaita atu nei ia te Raatira no ni'a iho i te mau ohipa Haava raa ia ratou i te mau vahi i titau hia e te irava 970 o te pueraa ture tivira no te reira; mai teie i muri nei

« Eita te parau tutuu e mana mai te peu e aita te reira parau i papai taa'toa hia e tei pupu mai i ta'na ra faufaa na vetahi aita oia i faaita i te tai'o o te mahana i papai hia i te reira, e aita oia i tuu i to'na ioa i raro a'e i taua parau ra; aita e tuati a te papai raa i taua parau ra.

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} mai 1909.

ACTIF.	FR.	C.	FR.	C.
1^o Opérations principales.				
Prêts divers à longs termes (prêts sur hypothèques de propriétés rurales)	90.535	63		
Terrains vendus ou cédés à termes	63.712	15		
Marchandises ou produits en magasin	8.621	69		
Avances sur marchandises ou produits en consignation	639	94		
			163.509	41
2^o Opérations accessoires.				
Effets à recouvrer : Prêts sur solvabilité.	14.631	61		
— Prêts sur cautions	26.080	75		
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville	58.530	41		
Ouvertures de crédit :				
Sur propriétés rurales				
— urbaines				
Achats de titres	4.000			
Prêts sur dépôts de titres	225			
			103.467	77
3^o Divers.				
Immeubles divers	1.935	99		
Mobilier	1.674	71		
Caisse	114.685	87		
Correspondants divers	4.499	01		
Avances à régulariser	24	65		
Intérêts divers sur ventes et prêts	1.728	66		
Prêt au Service Local	67.608	32		
			192.157	21
PASSIF.				
Bons de caisse	60.260			
Dépôts	212.718	37		
Cautionnement du Comptable	4.000			
Succession Sumner	6.620			
Avances sur marchandises				
			284.298	97
Capital ou balance en faveur de la Caisse			174.835	42

Mouvement de la Caisse en mai 1909.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer : Prêts sur cautions	2.530			
— Prêts sur solvabilité	1.050			
Prêts divers à longs termes	553	11	6.500	
Terrains vendus ou cédés à termes	12.935	67	433	69
Prêt au Service Local	87.965			
Frais généraux	3		1.274	50
Intérêts divers sur les ventes et prêts	2.295	02		
Dépôts	7.312	05	5.248	34
Intérêts sur les dépôts			11	19
Avances à régulariser				
Correspondants divers	2.533	05		
Prime perçue sur les traites délivrées pendant le mois	23	15		
Marchandises en magasin			429	
Profits et pertes	89	22		
Bons de caisse			87.965	
Totaux du mois	117.789	27	101.861	72
L'encaisse au 1 ^{er} mai 1909 était de	98.758	32		
Soit	216.547	59		
Les dépenses du mois s'étant élevées à	101.861	72		
Il reste en caisse au 1 ^{er} mai 1909	114.685	87		

Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 ^{er} avril 1909, était de			174.270	55
L'AVOIR du compte Profits et pertes s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés	419	98		
Sur les prêts divers à longs termes	635	81		
Sur les prêts sur solvabilité	75			
Sur prêt au Service Local	551	35		
Sur nos dépôts au crédit Lyonnais 2 septembre 1908	45	05		
Sur les prêts sur cautions	109	75		
Des loyers d'immeubles				
De la prime perçue sur traites délivrées pendant le mois	23	15		
De la prime perçue sur traite payées pendant l'année aux particuliers pour compte des agences spéciales				
			1.860	09
Le DÉBIT de ce compte comprend :			176.130	64
Les frais généraux du mois	1.256	75		
Les dépôts et payés pendant le mois	11	19		
Pour commission et menus frais dus au Crédit Lyonnais (2 septembre 1908)	27	28		
			1.295	22
Le capital au 1 ^{er} mai 1909 est de			174.835	42

Certifié conforme aux écritures :

Le secrétaire-trésorier,

LOUIS.

Vu et vérifié :

Le Chef des Détails du Service de l'Intérieur,

EDM. BRAULT.

Vu :

Le Président du Comité-directeur,

FRANÇOIS HERVÉ.

Vu

Le Censeur :

EDM. BRAULT.

CAISSE AGRICOLE

AVIS

Les personnes qui possèdent des bons de la Caisse Agricole sont invitées à les présenter au guichet de cet Etablissement pour y être échangés pour des billets de la Banque de l'Indo-Chine.

Le Secrétaire-Trésorier de la Caisse Agricole.
LOUIS.

AVIS

La Caisse Agricole achète au prix de 0^f 80 par kilog., non égrené, le coton « Sea-Island » de bonne qualité, qui lui sera offert par les cultivateurs et garantit ce prix pour une période de deux années, à partir du 5 décembre 1907.

PARAU FAAITE

Ei hoo mai te Afata faaapu i te vavai « Sea Island » taviri ore hia te huero, o te mea maitai, e 80 tenetima i te kilo, ta te feia faaapu e afai mai ia'na ra, e teie nei moni ra e ore ia e topa i raro e hope noa'ena matahiti e piti, mai te 5 no titema 1907 e taio mai ai.

AVIS

La Caisse agricole rappelle aux planteurs qu'elle ne reçoit que du coton « Sea Island » de bonne qualité. Elle les engage très vivement à ne cueillir leur récolte qu'à parfaite maturité, les cotons cueillis trop tôt étant moins nerveux, subissent une dépréciation considérable et ne peuvent être considérés comme cotons de bonne qualité ni reçus comme tels.

AVIS

La Caisse agricole informe le public qu'elle donne 3 fr. 50 d'avance par kilog. de vanille de bonne qualité qui lui sera consignée.

ANNONCES JUDICIAIRES

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE PAPEETE

AVIS

Les Créanciers du Sieur Charles, Alexandre, Francis, Ducorron, ingénieur-mécanicien, demeurant à Papeete, sont informés que ce dernier a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal civil de première instance de Papeete, statuant en matière commerciale, en date du 25 mai 1909, et sont invités à se réunir le samedi, 29 mai 1909, à 9 heures 1/2 du matin, dans la salle d'audience dudit Tribunal, à l'effet d'examiner la situation dudit sieur Ducorron, de donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et d'élire parmi eux, s'il y a lieu, un ou deux contrôleurs, conformément aux prescriptions de l'art. 9 de la loi du 4 mars 1889.

Le Greffier :
E. THURET.

AVIS

Les créanciers de la faillite M. C. Kurka, sont invités à se rendre le samedi 29 mai 1909, à 9 heures du matin, au Tribunal de Commerce, salle des créanciers, pour, conformément à l'article 537 du Code de Commerce, recevoir et arrêter le compte de la gestion du sieur Langomazino, syndic de la faillite du dit sieur Kurka et délibérer sur l'excusabilité du débiteur.

Le Greffier :
E. THURET.

ANNONCES

M. Bonnel de Mézières, Administrateur-délégué de la Compagnie de l'Océanie Française, a déposé le 25 courant, au Greffe des Tribunaux de Papeete, outre le Journal *Les Petites Affiches* contenant les statuts de cette Compagnie, une expédition desdits statuts dressée, conformément à la loi, par M^e Josset, notaire à Paris.

En outre, M. Bonnel de Mézières a déposé chez M^e Vincent, notaire, le 24 courant, l'extrait du procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de l'Océanie française ratifiant sa nomination comme administrateur faite par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 juin 1908.

Cet extrait a été publié au numéro du *Journal officiel* de la Colonie du 20 mai 1909, page 194.

M. Sage Fils

a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un salon de coiffure, quai du Commerce, où l'on y trouvera tout le confort moderne.

Barbe.....	0 ^f 50	Shaving.....	0 ^f 50
Taille de cheveux....	1 ^f »	Hair Cutting.....	1 ^f »
Shampooing.....	1 ^f »	Shampooing.....	1 ^f »
Flambage.....	0 ^f 50	Singeing.....	0 ^f 50
Massage.....	1 ^f »	Massage.....	1 ^f »
Repassage de rasoir..	1 ^f »	Razor setting.....	1 ^f »

Le Salon sera ouvert tous les jours à l'exception du Lundi.
Le Samedi, la fermeture aura lieu à 9 heures du soir.

"Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "MANAPOURI"

Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour
Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande—

Vendredi, 18 juin 1909.

S. R. MAXWELL & Co, Ltd.
Agents,
Quai du Commerce.

Extrait des Registres de l'Etat civil de la Commune de Papeete

Mois d'Avril 1909

1° NAISSANCES

NOMS ET PRÉNOMS	DATE	SEXE	LIEU DE NAISSANCE	OBSERVATIONS
Jeanne, Césarine, Angèle, Poia, Buillard	2 avril	féminin	Papeete	
Noëline, Amélia Adams	5 id.	id.	id.	
Tevahinefaaratua, Sarah a Mairahi	4 id.	id.	id.	
Théodore, Joseph, Taaroa Parker	5 id.	masculin	id.	
Erena a Manea.	11 id.	féminin	id.	
Taumataura a Teiva	11 id.	masculin	id.	
Elinace Thomin	12 id.	féminin	id.	
Louis. Tuatini Luta	13 id.	masculin	id.	
Pierre, Bertrand, Raurii Chevallier	14 id.	id.	id.	
Ariihee, Henri Vairaaroa	16 id.	id.	id.	
Joseph, Louis, Tepua Lequerré	19 id.	id.	id.	
Terii a Tepa	18 id.	id.	id.	
Sarah, Marguerite, Sophie Teraireia Winchester	22 id.	féminin	id.	
Rani a Tumahai	24 id.	id.	id.	
Tematai a Teraiamano	26 id.	masculin	id.	
Lucie Gauthier	27 id.	féminin	id.	
A-Lo-Vong Quee	28 id.	id.	id.	
Irmine, Madeleine, Faimano i Ahuiu Tautu, dit Cérán	29 id.	id.	id.	

2° DÉCÈS

NOM DU DÉCÉDÉ	AGE	ETAT CIVIL — Epoux de ... Veuf de ... ou célibataire	DATE DU DÉCÈS	DISTRICT	OBSERVATIONS
Tini a Torohia a Hina	17 ans	Célibataire	4 avril	Papeete	
Tautu a Temauri	3 mois 9 j.	"	5 id.	id.	
Pere a Nato	50 ans	Célibataire	9 id.	id.	
Letendre, Didier, Jean, en religion frère (Pierre)	74 id.	id.	9 id.	id.	
Smith, James Bell	67 id.	"	14 id.	id.	
Mahuru a Tunoko	72 id.	époux de Tavahia a Tevehe	14 id.	id.	
Jean Le Bihan	74 id.	époux de Teahurai a Puna	15 id.	id.	
Sing-Sat, N° 494	67 id.	Célibataire	17 id.	id.	
Veronika, Temake a Tane	40 id.	"	17 id.	id.	
Fong-Sap-Hang N° 1252	27 id.	"	17 id.	id.	
Paia Taiura	35 id.	épouse de Tu a Taianui	26 id.	id.	
Ah-Que N° 481	68 id.	Célibataire	26 id.	id.	
Tauraa, Madiana, Stella Teuramare- reiapapaterai	6 mois	"	27 id.	id.	
Tetahio Paraurahi	50 ans	"	28 id.	id.	
Tautu a Tau	79 id.	Veuve	28 id.	id.	
Tupou a Hetekia	50 id.	époux de Kairenga	28 id.	id.	

Deux départs tous les mois.

27 mai 1909

JOURNAL OFFICIEL DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE

PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES				PAQUEBOTS DE L'UNION STEAM SHIP COMPANY								PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES			
MARSEILLE	BOMBAY	COLOMBO	SYDNEY	SYDNEY	AUCKLAND	AUCKLAND	PAPEETE		AUCKLAND	AUCKLAND	SYDNEY	SYDNEY	COLOMBO	BOMBAY	MARSEILLE
DÉPART	ARRIVÉE	ARRIVÉE	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART (1)	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	ARRIVÉE	ARRIVÉE
MERCREDI DIMANCHE	Jendredi	Mardi Mercredi	Lundi			Mardi	Jendredi	Vendredi	Jendredi			Lundi	Samedi	Mercredi	Vendredi
18 nov. 1908	3 déc. 1908	8 déc. 1908	28 déc. 1908	13 janv. 1909	17 janv. 1909	19 janv. 1909	28 janv. 1909	29 janv. 1909	11 fév. 1909	15 fév. 1909	19 fév. 1909	22 fév. 1909	13 mars 1909	17 mars 1909	2 avril 1909
22 —	9 —													
16 déc.	31 —	5 janv. 1909	25 janv. 1909	10 février	14 février	16 février	25 fév.	26 fév.	11 mars	15 mars	19 mars	22 mars	10 avril	14 avril	30 —
20 —	6 —													
13 janv. 1909	28 janv. 1909	2 février	22 février	10 mars	14 mars	16 mars	25 mars	26 mars	8 avril	12 avril	16 avril	19 avril	8 mai	12 mai	28 mai
17 —	3 —													
10 février	25 février	2 mars	22 mars	7 avril	11 avril	13 avril	22 avril	23 avril	6 mai	10 mai	14 mai	17 mai	5 juin	9 juin	25 juin
14 —	3 —													
10 mars	25 mars	30 —	19 avril	5 mai	9 mai	11 mai	20 mai	21 mai	3 juin	7 juin	11 juin	14 juin	3 juillet	7 juillet	23 juillet
14 —	31 —													
7 avril	22 avril	27 avril	17 mai	2 juin	6 juin	8 juin	17 juin	18 juin	1 ^{er} juillet	5 juillet	9 juillet	12 juillet	31 —	4 août	20 août
11 —	28 —													
5 mai	20 mai	25 mai	14 juin	30 —	4 juillet	6 juillet	15 juillet	16 juillet	29 —	2 août	6 août	9 août	28 août	1 ^{er} septemb.	17 septemb.
9 —	26 —													
2 juin	17 juin	22 juin	12 juillet	28 juillet	1 ^{er} août	3 août	12 août	13 août	26 août	30 —	3 septemb.	6 septemb.	25 septemb.	29 —	15 octobre
6 —	23 —													
30 —	15 juillet	20 juillet	9 août	25 août	29 —	31 —	9 septemb.	10 septemb.	23 septemb.	27 septemb.	1 ^{er} octobre	4 octobre	23 octobre	27 octobre	12 novemb.
4 juillet	21 —													
28 —	12 août	17 août	6 septemb.	22 septemb.	26 septemb.	28 septemb.	7 octobre	8 octobre	21 octobre	25 octobre	29 —	1 ^{er} novemb.	20 novemb.	24 novemb.	10 décemb.
1 ^{er} août	18 —													
25 —	9 septemb.	14 septemb.	4 octobre	20 octobre	24 octobre	26 octobre	4 novemb.	5 novemb.	18 novemb.	22 novemb.	26 novemb.	29 —	18 décemb.	22 décemb.	7 janv. 1910
29 —	15 —													
22 septemb.	7 octobre	12 octobre	1 ^{er} novemb.	17 novemb.	21 novemb.	23 novemb.	2 décemb.	3 décemb.	16 décemb.	20 décemb.	24 décemb.	27 décemb.	15 janv. 1910	19 janv. 1910	4 février
26 —	13 —													
20 octobre	4 novemb.	9 novemb.	29 —	15 décemb.	19 décemb.	21 décemb.	30 —	31 —	13 janv. 1910	17 janv. 1910	21 janv. 1910				
24 —	10 —													
17 novemb.	2 décemb.	7 décemb.	27 décemb.												
21 —	8 —													

(1) Entre Sydney et Auckland les relations sont assurées par des paquebots de l'« Union Steam Ship Co » effectuant 1 voyage par semaine, arrivant à Auckland le dimanche et partant le lundi. Durée de la traversée : cinq jours environ.

Le paquebot qui part de Marseille le dimanche pour la Chine et le Japon rencontre à Colombo celui du mercredi précédent. Les passagers et les dépêches pour Sydney et Tahiti sont transbordés sur ce dernier qui, seul, se rend en Australie.

ITINÉRAIRE DES COURRIERS

entre la Nouvelle-Zélande, Rarotonga, Tahiti et les Etats-Unis d'Amérique

avec jonction à Papeete par vapeur de l'Union S. S. C^{ie} et celui de l'Oceanic S. S. C^{ie}.

(SUJET A CHANGEMENT)

Paquebot de l' « Union S. S. C ^{ie} »		AVRIL	MAI	MAI	JUIN	JUILLET	JUILLET	AOÛT	AOÛT	AOÛT	SEPTEM.	SEPTEM.	OCTOBRE	OCTOBRE	NOVEM.	NOVEM.
Auckland.....	Départ..	..	Mar. 11	..	Mar. 8	Mar. 6	..	Mar. 3	..	Mar. 31	..	Mar. 28	..	Mar. 26	Mar. 23	..
Wellington.....	Départ..	Mer. 21	..	Jeu. 27	Mer. 7	..	Jeu. 12	..	Ven. 17	..	Sam. 23	Dim. 28
Rarotonga.....	Arrivée..	Mar. 27	Lun. 17	Mer. 2	Lun. 14	Lun. 12	Mar. 13	Lun. 9	Mer. 18	Lun. 6	Jeu. 23	Lun. 4	Ven. 29	Lun. 1 ^{er}	Lun. 29	Sam. 4
Id.....	Départ..	Mar. 27	Lun. 17	Mer. 2	Lun. 14	Lun. 12	Mar. 13	Lun. 9	Mer. 18	Lun. 6	Jeu. 23	Lun. 4	Ven. 29	Lun. 1 ^{er}	Lun. 29	Sam. 4
Papeete (Tahiti).....	Arrivée..	Ven. 30	Jeu. 20	Sam. 5	Jeu. 17	Jeu. 15	Ven. 16	Jeu. 12	Sam. 21	Jeu. 9	Dim. 26	Jeu. 7	Lun. 1 ^{er}	Jeu. 4	Jeu. 2	Mar. 7
× TRANSBORDEMENT sur le paquebot de l' « Oceanic S. S. C ^{ie} ».		× MAI		×		×		×		×		×		×		×
Papeete (Tahiti).....	Départ..	Sam. 1 ^{er}	..	Dim. 6	Lun. 19	..	Dim. 22	..	Lun. 27	..	Mar. 2	Mer. 8
San Francisco.....	Arrivée..	Jeu. 13	..	Ven. 18	Sam. 31	..	SEPTEM. Ven. 3	..	OCTOBRE Sam. 9	..	Dim. 14	Lun. 20
Paquebot de l' Oceanic S. S. C ^{ie} »		AVRIL	MAI	MAI	JUIN	JUILLET	JUILLET	AOÛT	AOÛT	SEPTEM.	SEPTEM.	OCTOBRE	OCTOBRE	NOVEM.	NOVEM.	NOVEM.
San Francisco.....	Départ..	Jeu. 15	..	Ven. 21	Jeu. 1 ^{er}	..	Ven. 6	..	Sam. 11	..	Dim. 17	Lun. 22
Papeete (Tahiti).....	Arrivée..	Mar. 27	..	Mer. 2	Mar. 13	..	Mer. 18	..	Jeu. 23	..	Ven. 29	Sam. 4
× TRANSBORDEMENT sur le paquebot de l' « Union S. S. C ^{ie} ».		× MAI		×		×		×		×		×	×	×		×
Papeete (Tahiti).....	Départ..	Sam. 1 ^{er}	Ven. 21	Dim. 6	Ven. 18	Ven. 16	Sam. 17	Ven. 13	Dim. 22	Ven. 10	Lun. 27	Ven. 8	Lun. 1 ^{er}	Ven. 5	Ven. 3	Mar. 7
Rarotonga.....	Arrivée..	Mar. 4	Mer. 26	Mer. 9	Mer. 23	Mer. 21	Mar. 20	Mer. 18	Mer. 25	Mer. 15	Jeu. 30	Mer. 13	Jeu. 4	Mer. 10	Mer. 8	Ven. 10
Id.....	Départ..	Mar. 4	Mer. 26	Mer. 9	Mer. 23	Mer. 21	Mar. 20	Mer. 18	Mer. 25	Mer. 15	Jeu. 30	Mer. 13	Jeu. 4	Mer. 10	Mer. 8	Ven. 10
Wellington.....	Arrivée..	Mer. 12	..	Jeu. 17	Mer. 28	..	SEPTEM. Jeu. 2	..	OCTOBRE Ven. 8	..	Ven. 12	Sam. 18
Auckland.....	Arrivée..	..	JUIN Jeu. 3	..	JUILLET Jeu. 1 ^{er}	Jeu. 29	..	Jeu. 26	..	Jeu. 23	..	Jeu. 21	..	Jeu. 18	Jeu. 16	..

Service postal

Marche des courriers pour l'Amérique et l'Europe et retour

DÉPART TOUS LES 36 JOURS.

SEJOUR DU PAQUEBOT A PAPEETE : 4 JOURS

ALLER				RETOUR			
Durée moyenne du trajet : 25 jours (1)				Trajet variant de 25 à 32 jours (2)			
PAPEETE	SAN FRANCISCO	NEW-YORK	PARIS	PARIS	NEW-YORK	SAN FRANCISCO	PAPEETE
DÉPART	ARRIVÉE	ARRIVÉE	ARRIVÉE APPROXIMATIVE	DERNIER DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE
2 novemb. 1908	14 novemb. 1908	19 novemb. 1908	27 nov. 1908	Vendredi	Samedi		
8 décemb.	20 décemb.	25 décemb.	2 janv. 1909	11 décemb. 1908	19 décemb. 1908	28 décemb. 1908	9 janv. 1909
13 janvier 1909	25 janvier 1909	29 janvier 1909	6 fév.	15 janvier 1909	23 janvier 1909	2 février 1909	14 fév.
18 février	2 mars	6 mars	13 mars	19 février	27 février	10 mars	22 mars
26 mars	7 avril	11 avril	20 avril	26 mars	5 avril	15 avril	27 avril
1 ^{er} mai	13 mai	17 mai	25 mai	30 avril	8 mai	21 mai	2 juin
6 juin	18 juin	22 juin	29 juin	11 juin	19 juin	1 ^{er} juillet	13 juillet
19 juillet	31 juillet	4 août	11 août	16 juillet	24 juillet	6 août	18 août
22 août	3 septembre	7 septembre	14 sept.	27 août	4 septembre	11 septembre	23 sept.
27 septembre	9 octobre	13 octobre	20 octob.	1 ^{er} octobre	9 octobre	17 octobre	29 octob.
2 novembre	14 novembre	18 novembre	25 nov.	5 novembre	13 novembre	22 novembre	4 décemb.
8 décembre	20 décembre	24 décembre	1 ^{er} janv. 1910	10 décembre	18 décembre	28 décembre	9 janv. 1910

(1) Arrivés à New-York les courriers empruntent un des paquebots journallement en partance pour l'Europe et dont la traversée varie de 5 à 8 jours.

(2) Les correspondances de France pour Tahiti partant chaque samedi par la voie du Havre, un écart maximum de 7 jours peut se produire à San Francisco, entre l'arrivée et le départ de l'envoi de la dernière semaine.

Les envois, de Paris, des semaines précédentes, sont conservés à San Francisco jusqu'au départ du paquebot.

NOTA. — Le présent tableau, dressé spécialement pour le transport de la poste, ne peut être appliqué au voyage des agents de l'Administration allant de France à Tahiti, et vice-versa. Le tableau ci-après détermine les conditions de voyage des passagers.

SERVICE DES PASSAGERS

Départ de Papeete pour San Francisco et vice-versa tous les 36 jours.

PAPEETE	SAN FRANCISCO	NEW-YORK	PARIS	PARIS	NEW-YORK	SAN FRANCISCO	PAPEETE
DÉPART	ARRIVÉE	Départ par paquebot français le jeudi à 40 heures du matin	ARRIVÉE APPROXIMATIVE	DERNIER DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE
2 novemb. 1908	14 novemb. 1908	19 novemb. 1908	27 nov. 1908	Vendredi	Samedi		
8 décembre	20 décemb.	31 décemb.	8 janv. 1909	11 décemb. 1908	19 décemb. 1908	28 décemb. 1908	9 janv. 1909
13 janvier 1909	25 janvier 1909	4 février 1909	12 février	15 janvier 1909	23 janvier 1909	2 février 1909	14 février
18 février	2 mars	11 mars	19 mars	19 février	27 février	10 mars	22 mars
26 mars	7 avril	15 avril	23 avril	26 mars	3 avril	15 avril	27 avril
1 ^{er} mai	13 mai	20 mai	28 mai	30 avril	8 mai	21 mai	2 juin
6 juin	18 juin	24 juin	2 juillet	11 juin	19 juin	1 ^{er} juillet	13 juillet
19 juillet	31 juillet	5 août	13 août	16 juillet	24 juillet	6 août	18 août
22 août	3 septembre	9 septembre	17 septemb.	27 août	4 septembre	11 septembre	23 septemb.
27 septembre	9 octobre	14 octobre	22 octobre	1 ^{er} octobre	9 octobre	17 octobre	29 octob.
2 novembre	14 novembre	25 novembre	3 décemb.	5 novembre	13 novembre	22 novembre	4 décemb.
8 décembre	20 décembre	30 décembre	7 janv. 1910	10 décembre	18 décembre	28 décembre	9 janv. 1910